

Consultation du BAPE sur la gestion de l'eau

QUESTION : Suivi de la qualité des eaux de lixiviation du L.E.S. de Saint-Tite-des-Caps

RÉPONSE :

Ce lieu est inspecté régulièrement quatre fois par année. À cette occasion, on y vérifie le respect des dispositions prévues au règlement sur les déchets solides. À l'exception de l'hiver, on y prélève des échantillons d'eau de la nappe phréatique et des résurgences en aval de la zone d'enfouissement, afin d'évaluer les risques de contamination par les déchets. Ainsi, un piézomètre et deux ruisseaux sont échantillonnés trois fois l'an, de même qu'un étang, si ce dernier traite du lixiviat lors de l'inspection.

Les analyses effectuées sont les suivantes :

PH, alcalinité, fer, sulfates, chlorures, DBO₅, DCO, conductivité et coliformes fécaux.

D'autre part, à tous les trois ans, les paramètres suivants sont ajoutés aux analyses demandées :

Phénols, cyanures, sulfures, cadmium, chrome, cuivre, nickel, zinc, plomb mercure, huiles et graisses et coliformes totaux.

De plus, des contrôles additionnels peuvent être effectués lorsque des plaintes sont formulées à l'endroit du lieu d'enfouissement.

Direction régionale de Québec
Ministère de l'Environnement du Québec

1999-05-20